



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Scalène, SARL immatriculée au RCS d'Annecy 489719302, dont le siège social est situé 42 Rue de la Barallaz 74940 Annecy.

1- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute vente de prestations n'est validée qu'après établissement et signature d'un contrat, ou signature d'un devis de Scalène par le Client, ou acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par Scalène.

Ce contrat/devis/commande accepté(e) constitue les Conditions Particulières de Vente (CPV).

Toute modification ou addition ultérieure doit faire l'objet d'un accord préalable, écrit et signé des deux parties.

Toute modification ultérieure de la commande initiale par le Client ne sera prise en compte, dans la limite des possibilités de Scalène, que si elle est notifiée par écrit, 10 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture de la commande initiale et après signature d'un avenant.

En cas d'annulation de commande par le Client après acceptation par Scalène, pour quelque motif hors force majeure, l'acompte versé à la commande, défini à l'article 3 des présentes est de plein droit acquis à Scalène et ne peut donner lieu à remboursement.

3- CONDITIONS FINANCIERES

Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

La facture de solde est émise à exécution de la commande.

4- TARIFS ET REGLEMENTS

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours nets, sans escompte et à l'ordre de Scalène.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué, après mise en demeure, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 et D441-5 du code du commerce.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque Société Générale, libellé au nom de Scalène, sur le compte IBAN : FR76 3000 3040 6000 0200 4863 768 - BIC : SOGEFRPP, soit par chèque à l'ordre de Scalène.

5. SOUS-TRAITANCE

Scalène peut confier à un tiers l'exécution de tout ou partie des prestations de services matériels ou intellectuels.



6- FORCE MAJEURE

Scalène ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Scalène.

7- RESPONSABILITE

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Scalène est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de Scalène est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Conformément à la réglementation, Scalène est assurée par sa Responsabilité Civile Professionnelle : contrat Allianz 59084526.

8- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Scalène est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des prestations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ...) utilisés par Scalène pour assurer les prestations, demeurent la propriété exclusive de Scalène. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation par le Client en interne ou auprès de tiers sans autorisation expresse préalable et écrite de Scalène.

L'enregistrement des actions assurées en visio n'est par conséquent pas autorisé, sauf accord préalable notifié par écrit par Scalène.

9- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE ET DROIT A L'IMAGE

Scalène reconnaît le caractère personnel et l'intégrité de l'image des participants à ses prestations, en garantissant le respect de leur droit à la vie privée et à l'image.

10- DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et Scalène à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Annecy.